

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune des BELLEVILLE Extension de la retenue d'altitude Val Thorens 2

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 est ouverte en mairie des Belleville une enquête publique de 16 jours, du lundi 15 octobre au mardi 30 octobre 2018 inclus concernant l'extension de la retenue d'altitude Val Thorens 2 sur la commune des Belleville.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie des Belleville, du lundi 15 octobre au mardi 30 octobre inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie des Belleville.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Frédéric DESROCHE est nommé commissaire enquêteur.

Il siègera selon les modalités suivantes en mairie des Belleville :

- **le mercredi 17 octobre 2018 de 13h30 à 17h30**
- **le mardi 30 octobre 2018 de 13h30 à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur le registre tenu à sa disposition en mairie des Belleville.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- à la mairie des Belleville, siège de l'enquête, par courrier postal,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef@savoie.gouv.fr
- sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête.

Les observations reçues par voie électronique seront dupliquées et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Bruno JURINE responsable du projet à la SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise Maurienne), se tient à disposition du public pour fournir des informations sur le projet (Tél. 04. 79.00.07.08 – courriel : bjurine@valthorens.com).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie des Belleville et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.